



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 15 décembre 2022 (09h30)  
Salle Etable-La lombardière**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 24
Votants	: 27
Convocation et affichage	: 08/12/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Laurence DUMAS

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Hugo BIOLLEY, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER.

Pouvoirs : Virginie BONNET-FERRAND (pouvoir à René SABATIER), Brigitte BOURRET (pouvoir à Martine OLLIVIER), Antoine MARTINEZ (pouvoir à Maryanne BOURDIN), Laurent TORGUE (pouvoir à Richard MOLINA).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Damien BAYLE, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Olivier DE LAGARDE, Christian FOREL, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-437 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - REGIE EAU POTABLE - REDEVANCES 2023**

***Rapporteur : Monsieur Denis HONORE***

La Régie d'eau potable d'Annonay Rhône Agglo détermine le prix de l'eau. Ce prix varie en fonction des charges du service qui dépendent tant des coûts de fonctionnement que des choix en matière de gestion patrimoniale et de renouvellement de réseau, puis du niveau de qualité du service.

La détermination du prix de l'eau est effectuée dans le respect des principes suivants :

- « L'eau paie l'eau »
- L'égalité entre les usagers
- La non-rétroactivité des tarifs

Le périmètre de compétence de la Régie regroupe les communes d'Annonay, Villevoce, Vocance, Le Monestier, Vanosc et Saint Julien Vocance.

Il convient de fixer les tarifs d'eau potable pour la régie intercommunale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'objectif est d'adopter une tarification sociale, économique et environnementale.

Les tarifs proposés permettront de trouver un équilibre entre les communes sur la gestion de la ressource en eau dans un objectif de préservation et de partage de la ressource, tout en ayant un regard attentif à la distinction à opérer entre la ressource du Ternay et celle des sources.

Aussi, la redevance eau potable sera progressive en fonction de tranches de consommation pour un local à usage d'habitation.

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a pérennisé le dispositif expérimental de la loi Brottes du 15 avril 2013 ayant autorisé la tarification sociale liée à la composition ou aux revenus du foyer.

Il est précisé que :

- L'abonnement sera facturé à terme échu 1 fois par an si la facture est annuelle sur la somme des montants annuels
- L'abonnement sera facturé à terme échu 2 fois par an si la facture est semestrielle sur la somme des montants annuels.

L'abonnement sera facturé au nombre de mois abonné pour les usagers ayant une facture intermédiaire quelle qu'en soit la cause (déménagement ou autres).

Un local à usage d'habitation est défini par son diamètre de compteur égal ou inférieur à 20mm.

#### REDEVANCES TERNAY

Considérant que l'objectif à atteindre en 2027 est de 2.54€/m<sup>3</sup> pour une facture type de 120m<sup>3</sup>, il est proposé une évolution linéaire de l'augmentation pour la commune d'Annonay. Ce qui représente 5.5% pour la commune d'Annonay.

Les communes de Villevocance et de Vanosc ont quant à elle une tarification supérieure à l'objectif à atteindre en 2027, aussi il est proposé un alignement sur le tarif 2027.

#### **Annonay :**

Part fixe Abonnement	€ HT	
Local à usage d'habitation (usagers individualisés)	3.3€/mois à titre indicatif	40€/an
Immeuble collectif de logement	6.67€/mois à titre indicatif	80€/an
Autres abonnés	6.67€/mois à titre indicatif	80€/an
<b>Part proportionnelle au m<sup>3</sup></b>		
Local à usage d'habitation Tranche 1 de 0 à 80m <sup>3</sup>	1.20€	
Local à usage d'habitation Tranche 2 de 81 à 150m <sup>3</sup>	2.08€	
Local à usage d'habitation Tranche 3 supérieur à 151m <sup>3</sup>	2.77€	
Immeuble collectif de logement	1.45€	
Autres abonnés	1.55€	
Interconnexion	0.07€/m <sup>3</sup>	
Fond de solidarité	0.05€/m <sup>3</sup>	

#### **Villevocance/Vanosc :**

Part fixe Abonnement	€ HT	
Local à usage d'habitation (usagers individualisés)	4.84€/mois à titre indicatif	58€/an
Immeuble collectif de logement	6.67€/mois à titre indicatif	80€/an
Autres abonnés	6.67€/mois à titre indicatif	80€/an
Part proportionnelle		
Local à usage d'habitation Tranche 1 de 0 à 80 m3	1.80€	
Local à usage d'habitation Tranche 2 de 81 à 150m3	2.70€	
Local à usage d'habitation Tranche 3 supérieur à 151m3	3.60€	
Immeuble collectif de logement	1.90€	
Autres abonnés	2.25€	
Interconnexion	0.07€/m3	
Fond de solidarité	0.05€/m3	

Les redevances pour l'Agence de l'Eau et les taxes s'ajoutent à ces tarifs.

#### REDEVANCES SOURCES DE LA VOCANCE

Considérant que la redevance cible à atteindre en 2027 est de 1€/m3 pour la T1 et un abonnement à 58€, il est proposé la redevance suivante pour 2023 :

#### Le Monestier :

Part fixe Abonnement	€ HT	
Local à usage d'habitation (usagers individualisés)	1.42€/mois à titre indicatif	17€/an
Immeuble collectif de logement	6.67€/mois à titre indicatif	34€/an
Autres abonnées	6.67€/mois à titre indicatif	34€/an
Part proportionnelle		
Local à usage d'habitation Tranche 1* 0 à 80m3	1€	
Local à usage d'habitation Tranche 2 de 81 à 150m3	1.5€	
Local à usage d'habitation Tranche 3 supérieur à 151m3	2€	
Immeuble collectif de logement	1.1€	
Autres abonnées	1.25€	
Fond de solidarité	0.05€/m3	

#### Saint Julien Vocance :

Part fixe Abonnement	€ HT	
Local à usage d'habitation (usagers individualisés)	4.08€/mois à titre indicatif	49€/an
Immeuble collectif de logement	2.83€/mois à titre indicatif	80€/an
Autres abonnées	2.83€/mois à titre indicatif	80€/an
Part proportionnelle		
Local à usage d'habitation Tranche 1* 0 à 80m3	0.75€	
Local à usage d'habitation Tranche 2 de 81 à 150m3	1.13€	
Local à usage d'habitation Tranche 3 supérieur à 151m3	1.50€	
Immeuble collectif de logement	0.85€	
Autres abonnées	0.93€	
Fond de solidarité	0.05€/m3	

**Vocance :**

Part fixe Abonnement	€ HT	
Local à usage d'habitation (usagers individualisés)	4.84€/mois à titre indicatif	58€/an
Immeuble collectif de logement	2.83€/mois à titre indicatif	80€/an
Autres abonnés	2.83€/mois à titre indicatif	80€/an
Part proportionnelle		
Local à usage d'habitation Tranche 1*0 à 80m3	1€	
Local à usage d'habitation Tranche 2 de 81 à 150m3	1.5€	
Local à usage d'habitation Tranche 3 supérieur à 151m3	2€	
Immeuble collectif de logement	1.1€	
Autres abonnés	1.25€	
Fond de solidarité	0.05€/m3	

Les redevances pour l'Agence de l'Eau et les taxes s'ajoutent à ces tarifs.

**AUTRES REDEVANCES**

	Proposition 2022
Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau S'applique à l'ensemble des communes concernées ci-dessus	<b>0.10 €/m<sup>3</sup></b>

	Proposition 2022
Redevance spécifique pour usage agricole*	<b>0.72/m<sup>3</sup></b>
*hors redevance de l'Agence de l'Eau et hors redevance secours, applicable dès le premier m <sup>3</sup> d'eau consommé.	

	Proposition 2022
Redevance pour la vente en gros d'eau potable en dehors du Périmètre des Régies	<b>0.60€/m<sup>3</sup></b>

Vente d'eau potable avec transport	<b>Proposition 2022</b>
Prix vente d'eau pour les non-abonnés <i>Ce prix inclus la livraison sans les frais kilométriques Spécifiques pour chaque point de livraison Quantité minimum livrée est de 5m3</i>	<b>15€/m<sup>3</sup></b>
Vente d'eau potable sans transport	
Prix vente d'eau pour les non-abonnés <i>Ce prix n'inclus pas la livraison, l'eau doit être récupéré sur site après avis du gestionnaire et de la commune</i>	<b>5€/m3</b>

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-12-1-1,

**VU** la loi n° 2013-312 du 15 avril 2013, dite « loi Brottes », notamment son article 28,

**VU** la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, notamment son article 15,

**VU** l'avis du conseil d'exploitation de la régie de l'eau en date du 14 décembre 2022,

**CONSIDERANT** l'exposé du rapporteur,

### DÉLIBÉRÉ

#### LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré,

**Par 27 voix votant pour**

**Ne prenant pas part au vote :**

René SABATIER

**ADOpte** les tarifs énoncés ci-dessus pour les communes en régie de Annonay, Monestier, Saint Julien Vocance, Vanosc et Vocance et Villevocance à savoir :

#### REDEVANCES TERNAY

##### **Annonay :**

Part fixe Abonnement	€ HT	
Local à usage d'habitation (usagers individualisés)	3.3€/mois à titre indicatif	40€/an
Immeuble collectif de logement	6.67€/mois à titre indicatif	80€/an
Autres abonnés	6.67€/mois à titre indicatif	80€/an
<b>Part proportionnelle au m3</b>		
Local à usage d'habitation Tranche 1 de 0 à 80m3	1.20€	
Local à usage d'habitation Tranche 2 de 81 à 150m3	2.08€	
Local à usage d'habitation Tranche 3 supérieur à 151m3	2.77€	
Immeuble collectif de logement	1.45€	
Autres abonnés	1.55€	
Interconnexion	0.07€/m3	
Fond de solidarité	0.05€/m3	

**Villevocance/Vanosco :**

Part fixe Abonnement	€ HT	
Local à usage d'habitation (usagers individualisés)	4.84€/mois à titre indicatif	58€/an
Immeuble collectif de logement	6.67€/mois à titre indicatif	80€/an
Autres abonnés	6.67€/mois à titre indicatif	80€/an
Part proportionnelle		
Local à usage d'habitation Tranche 1 de 0 à 80 m3	1.80€	
Local à usage d'habitation Tranche 2 de 81 à 150m3	2.70€	
Local à usage d'habitation Tranche 3 supérieur à 151m3	3.60€	
Immeuble collectif de logement	1.90€	
Autres abonnés	2.25€	
Interconnexion	0.07€/m3	
Fond de solidarité	0.05€/m3	

Les redevances pour l'Agence de l'Eau et les taxes s'ajoutent à ces tarifs.

**REDEVANCES SOURCES DE LA VOCANCE**

Considérant que la redevance cible à atteindre en 2027 est de 1€/m3 pour la T1 et un abonnement à 58€, il est proposé la redevance suivante pour 2023 :

**Le Monestier :**

Part fixe Abonnement	€ HT	
Local à usage d'habitation (usagers individualisés)	1.42€/mois à titre indicatif	17€/an
Immeuble collectif de logement	6.67€/mois à titre indicatif	34€/an
Autres abonnées	6.67€/mois à titre indicatif	34€/an
Part proportionnelle		
Local à usage d'habitation Tranche 1* 0 à 80m3	1€	
Local à usage d'habitation Tranche 2 de 81 à 150m3	1.5€	
Local à usage d'habitation Tranche 3 supérieur à 151m3	2€	
Immeuble collectif de logement	1.1€	
Autres abonnées	1.25€	
Fond de solidarité	0.05€/m3	

**Saint Julien Vocance :**

Part fixe Abonnement	€ HT	
Local à usage d'habitation (usagers individualisés)	4.08€/mois à titre indicatif	49€/an
Immeuble collectif de logement	2.83€/mois à titre indicatif	80€/an
Autres abonnées	2.83€/mois à titre indicatif	80€/an
Part proportionnelle		
Local à usage d'habitation Tranche 1* 0 à 80m3	0.75€	
Local à usage d'habitation Tranche 2 de 81 à 150m3	1.13€	
Local à usage d'habitation Tranche 3 supérieur à 151m3	1.50€	
Immeuble collectif de logement	0.85€	
Autres abonnées	0.93€	
Fond de solidarité	0.05€/m3	

**Vocance :**

Part fixe Abonnement	€ HT	
Local à usage d'habitation (usagers individualisés)	4.84€/mois à titre indicatif	58€/an
Immeuble collectif de logement	2.83€/mois à titre indicatif	80€/an
Autres abonnés	2.83€/mois à titre indicatif	80€/an
Part proportionnelle		
Local à usage d'habitation Tranche 1*0 à 80m3	1€	
Local à usage d'habitation Tranche 2 de 81 à 150m3	1.5€	
Local à usage d'habitation Tranche 3 supérieur à 151m3	2€	
Immeuble collectif de logement	1.1€	
Autres abonnés	1.25€	
Fond de solidarité	0.05€/m3	

Les redevances pour l'Agence de l'Eau et les taxes s'ajoutent à ces tarifs.

**AUTRES REDEVANCES**

	Proposition 2022
Redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau S'applique à l'ensemble des communes concernées ci-dessus	0.10 €/m <sup>3</sup>

	Proposition 2022
Redevance spécifique pour usage agricole*	0.72/m <sup>3</sup>

\*hors redevance de l'Agence de l'Eau et hors redevance secours, applicable dès le premier m<sup>3</sup> d'eau consommé.

	Proposition 2022
Redevance pour la vente en gros d'eau potable en dehors du Périmètre des Régies	0.60€/m <sup>3</sup>

Vente d'eau potable avec transport	Proposition 2022
Prix vente d'eau pour les non-abonnés <i>Ce prix inclus la livraison sans les frais kilométriques Spécifiques pour chaque point de livraison Quantité minimum livrée est de 5m3</i>	15€/m <sup>3</sup>
Vente d'eau potable sans transport	
Prix vente d'eau pour les non-abonnés <i>Ce prix n'inclus pas la livraison, l'eau doit être récupéré sur site après avis du gestionnaire et de la commune</i>	5€/m3

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération, et le **CHARGE** de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 15/12/22  
Affiché le : 19/12/22  
Transmis en sous-préfecture le : 19/12/22  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221215-38475-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET